

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

| | |
|---|--|
| Pouvoir adjudicateur | Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, coordonnateur du groupement de commandes hospitalier de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest <i>En cas de groupement, les informations relatives aux autres établissements figurent en annexe du C.C.A.P.</i> |
| Objet de la consultation | ACCORD-CADRE AYANT POUR OBJET LA MAINTENANCE, ENTRETIEN, FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES AUX ETABLISSEMENTS DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE HAUTE-GARONNE TARN-OUEST, DU GCS IUCT-O ET DU GCS BLANCHISSERIE TOULOUSAINNE DE SANTE. |
| Nature des prestations | Services |
| Procédure de passation | Appel d'Offres Ouvert (AOO) |
| Date limite de remise des offres | 24 janvier 2025 12h00 |
| Forme du contrat | Accord-cadre à prix composites |
| Négociations | NON |
| Variantes | NON |
| Options type PSE | NON |
| N° de consultation | 24NMEDTVX0068 |

1 OBJET DU MARCHE

1.1 DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le contrat porte sur les prestations suivantes :: MAINTENANCE, ENTRETIEN, FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES AUX ETABLISSEMENTS DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE HAUTE-GARONNE TARN-OUEST, DU GCS IUCT-O ET DU GCS BLANCHISSERIE TOULOUSAINNE DE SANTE.

Il s'agit d'un marché composite conclu en mono-attribution : il est attribué à un **opérateur** maximum pour tous les lots sauf pour les lots 6 et 7 pour lesquels l'accord-cadre est conclu en multi-attribution :

Il est attribué à **deux opérateurs** maximum (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres) pour les lots 6 et 7.

| Code CPV | | Libellé CPV |
|------------|--|---------------------------------------|
| 50000000-5 | | Services de réparation et d'entretien |

1.2 FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché public de services conclu sous la forme d'un accord-cadre composite.

Ce marché comprend :

- Une partie ordinaire traitée à prix global forfaitaire, ayant pour objet : **la maintenance préventive annuelle pour les lots et les établissements suivants :**

| LOTS ET ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES D'UN FORFAIT DE MAINTENANCE PREVENTIVE ANNUELLE | | | | | | |
|--|--|-----|-----------|-------------|----------|----------|
| LOT | INTITULE | CHU | CH Lavaur | CH Marchant | CH Muret | CHCP-HDL |
| 1 | Maintenance systèmes de détection de gaz et d'analyseur de gaz | X | | X | | |
| 3 | Maintenance Lave bassin | X | X | X | | |
| 4 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie - Equipement de restauration | X | | X | X | |
| 5 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie – CH Lavaur | | X | | | |
| 6 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie – CHCP – HDL | | | | | X |
| 7 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie – CH MURET | | | | X | |
| 8 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie - Equipement chaud | X | | | | |
| 9 | Maintenance étanchéité toit terrasse | X | | | | |

| | | | | | | |
|----|--|---|---|---|--|---|
| 12 | Assainissement | X | | X | | |
| 13 | Assainissement – CH Lavaur | | X | | | |
| 14 | Assainissement CHCP – HDL | | | | | X |
| 15 | Nettoyage des réseaux aérauliques et hottes | X | | X | | |
| 16 | Nettoyage des réseaux aérauliques et hottes- CH Lavaur | | X | | | |
| 17 | Nettoyage des réseaux aérauliques et hottes- CHCP- HDL | | | | | X |
| 20 | Maintenance détente directe | X | | X | | |
| 23 | Maintenance des portes coupe-feu | X | | X | | |
| 25 | Maintenance convoyeur mécanique | X | | | | |

Une partie exécutée par émission de bons de commande, dans les conditions prévues aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique, ayant pour objet : **la maintenance corrective (diagnostic, dépannage et curatif) et la fourniture de pièces détachées pour tous les lots.**

L'accord-cadre est conclu sans montant ni quantité minimum et avec un montant maximum en valeur.

| Numéro lot | Objet lot | Montant maximum pour la durée totale du marché |
|------------|---|--|
| LOT 1 | Maintenance systèmes de détection de gaz et d'analyseur de gaz | 350 000 € HT |
| LOT 2 | Maintenance moteurs Electrique et équipements auxiliaires | 500 000 € HT |
| LOT 3 | Maintenance Lave bassin | 1 600 000 € HT |
| LOT 4 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie - Equipements de restauration | 1 500 000 € HT |
| LOT 5 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie (CH LAVAUR) | 35 000 € HT |
| LOT 6 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie (CHCP-HDL) | 35 000 € HT |
| LOT 7 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie (CH MURET) | 50 000 € HT |
| LOT 8 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie - Equipements chauds | 1 500 000 € HT |
| LOT 9 | Maintenance étanchéité toit terrasse | 1 100 000 € HT |
| LOT 10 | Maintenance charpente couverture | 100 000 € HT |

| | | |
|----------------------------|---|-----------------|
| LOT 11 | Maintenance automatisme | 250 000 € HT |
| LOT 12 | Assainissement | 1 100 000 € HT |
| LOT 13 | Assainissement (CH LAVAUR) | 70 000 € HT |
| LOT 14 | Assainissement (CHCP – HDL) | 50 000 € HT |
| LOT 15 | Nettoyage des réseaux aérauliques et hottes | 1 400 000 € HT |
| LOT 16 | Nettoyage des réseaux aérauliques et hottes (CH LAVAUR) | 70 000 € HT |
| LOT 17 | Nettoyage des réseaux aérauliques et hottes (CHCP-HDL) | 30 000 € HT |
| LOT 18 | Maintenance du matériel de plomberie | 800 000 € HT |
| LOT 19 | Maintenance CVC | 800 000 € HT |
| LOT 20 | Maintenance du matériel à détente directe | 800 000 € HT |
| LOT 21 | Maintenance des palletiers & métallerie | 1 050 000 € HT |
| LOT 22 | Maintenance en hauteur / accès difficile | 150 000 € HT |
| LOT 23 | Maintenance des portes cou-feu | 1 200 000 € HT |
| LOT 24 | Maintenance des menuiseries aluminium | 1 200 000 € HT |
| LOT 25 | Maintenance convoyeur mécanique | 350 000 € HT |
| LOT 26 | Maintenance des menuiseries BOIS/PVC et aménagement d'intérieur | 1 200 000 € HT |
| Montant maximum total € HT | | 17 290 000 € HT |

Le montant maximum s'entend sur la durée globale du marché reconductions incluses, le cas échéant.

1.3 ALLOTISSEMENT

Le présent marché comporte 26 lots dont les spécifications techniques figurent au cahier des clauses techniques particulières.

Le tableau ci-dessous indique l'allotissement en fonction des besoins du pouvoir adjudicateurs.

| LOT | INTITULE | CHU / GCS BTS / GCS CUC | CH LAVAUR | CH MARCHANT | CH MURET | CHCP/HDL |
|-----|---|-------------------------------|--------------|----------------|-------------|----------|
| 1 | Maintenance et étalonnage de systèmes de détection de gaz et d'analyseur de gaz | X | | X | | |

| | | | | | | |
|----|--|---|---|---|---|---|
| 2 | Maintenance moteurs Electrique et équipements auxiliaires | X | X | X | | |
| 3 | Maintenance Lave bassin | X | X | X | X | X |
| 4 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie (équipement de restauration) | X | | X | X | |
| 5 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie (CH LAVAUR) | | X | | | |
| 6 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie (CHCP-HDL) | | | | | X |
| 7 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie (CH MURET) | | | | X | |
| 8 | Maintenance Cuisine industrielle et Régie Thermie (équipements chauds) | X | | X | X | |
| 9 | Maintenance étanchéité toit terrasse | X | | X | | |
| 10 | Maintenance charpente couverture | X | | X | | |
| 11 | Maintenance automatisme | X | | X | | |
| 12 | Assainissement | X | | X | X | |
| 13 | Assainissement | | X | | | |
| 14 | Assainissement | | | | | X |
| 15 | Nettoyage des réseaux aérauliques | X | | X | | |
| 16 | Nettoyage des réseaux aérauliques | | X | | | |
| 17 | Nettoyage des réseaux aérauliques | | | | | X |
| 18 | Maintenance du matériel de plomberie | X | | X | | |
| 19 | Maintenance CVC | X | | X | | |

| | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|
| 20 | Maintenance du matériel à détente directe | X | | X | | |
| 21 | Maintenance des palletiers & métallerie | X | | X | | |
| 22 | Maintenance en hauteur / accès difficile | X | X | X | X | X |
| 23 | Maintenance des portes cou-feu | X | | X | | X |
| 24 | Maintenance des menuiseries aluminium | X | | X | | |
| 25 | Maintenance convoyeur mécanique | X | | | | |
| 26 | Maintenance des menuiseries BOIS/PVC et aménagement d'intérieur | X | | X | | |

1.4 PROCEDURE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-2 et suivants du Code de la commande publique.

1.5 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.6 OPTION : PRESTATION SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

Le marché ne comprend pas d'option type prestation supplémentaires éventuelles.

1.7 REPONSE EN GROUPEMENT

Les opérateurs économiques peuvent se présenter sous forme d'entreprise individuelle ou de groupement conjoint ou solidaire.

En application de l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux opérateurs économiques de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois :

1° En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

2° En qualité de membres de plusieurs groupements.

Sans préjudice du I de l'article L.2141-13 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

La forme du groupement n'est pas imposée.

En application de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, l'acheteur impose que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire, pour l'exécution du présent marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Le soumissionnaire ne peut pas répondre en tant que titulaire et/ou cotraitant d'un ou plusieurs groupements. Dans le cas contraire, tous les groupements sont éliminés.

1.8 DELAI VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

1.9 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

1.10 DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1) ;
- **Déclaration du candidat (DC2) ;**
- Déclaration de sous-traitance (DC4) ;
- Règlement de Consultation (RC) et son annexe ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Annexe 1 du CCAP, « Groupement GHT » ;
- Annexe 2 du CCAP, les annexes financières (DPGF et BPU) ;
- Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
 - ⊕ Pour le CHU et ses sites : Inventaires, gammes de maintenance, CCTP spécifiques fiche mémoire technique ;
 - ⊕ Pour le CH Marchant : Détail des équipements et protocole pour maintenance préventive + tableau Excel pour gamme de maintenance lot 4, liste des structures extérieures ;
 - ⊕ Pour le CH Muret : CCTP spécifiques (LOT géographique : 4C), inventaire et gammes de maintenances ;
 - ⊕ Pour le CH LAVAUR : CCTP spécifiques (LOT géographiques : 4A,9A,10A), inventaire et gammes de maintenance ;
 - ⊕ Pour le CHCP-HDL : CCTP spécifiques (LOT géographiques : 4B,9B,10B), inventaire et gammes de maintenance ;
- Déclaration sur l'honneur « Russie ».

2 PRESENTATION DES PROPOSITIONS

2.1 MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et offres doivent être adressées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les modalités de remise des plis sont fixées en annexe 1 au présent règlement de consultation.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Le soumissionnaire est tenu de déposer un seul pli sur la plateforme de dématérialisation contenant l'ensemble des documents requis. En cas d'allotissement et s'il souhaite répondre à plusieurs lots, le soumissionnaire peut créer des sous-dossiers spécifiques à chaque lot soumissionné, au sein du pli. Il est rappelé que si plusieurs plis

sont transmis par un même opérateur économique, seul le dernier reçu dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouvert.

2.2 CONTENU DES PLIS

2.2.1 PIECES DE LA CANDIDATURE

A l'appui de leur candidature, les opérateurs économiques doivent fournir :

| Document | Descriptif |
|--|---|
| Lettre de candidature (DC1) | Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) |
| Déclaration du candidat (DC2) | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) |
| Déclaration de sous-traitance (DC4) | Seulement en cas de présentation des capacités professionnelles techniques et financières d'un sous-traitant. (DC4 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) |
| Déclaration des effectifs moyens | Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. |
| Déclaration des banques | Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents. |
| Pouvoirs | Le document attestant des pouvoirs de la personne habilitée à engager la société. Si cette personne est habilitée de droit à engager la société, elle peut fournir : un extrait K bis, les statuts de la société, la délibération du conseil d'administration ou tout autre document. Si elle agit en vertu d'une délégation de pouvoir, elle devra fournir une attestation de délégation signée par la personne habilitée de plein droit à engager la société et tout document attestant que la personne qui délègue est elle-même habilitée à engager la société. |
| Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années | Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique |

| Document | Descriptif | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-------|--------------------------------------|-------|----------------------------------|-------|----------------|--------|-----------------------------------|--------|--------------------------------------|--------|-----------------|--------|--|--------|----------------------------------|--------|---------------------------------------|
| Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres : | <p>Compte tenu du fait que les prestations objets du présent accord-cadre sont susceptibles d'intervenir en milieu amianté il est demandé aux candidats de fournir la preuve que les intervenants dédiés à l'exécution de l'accord-cadre ont reçu et validé la formation aux risques liés à l'amiante sous-section 4.</p> <p>Les lots concernés sont :</p> <table border="1"> <tr> <td>Lot 6</td><td>Maintenance étanchéité toit terrasse</td></tr> <tr> <td>Lot 7</td><td>Maintenance charpente couverture</td></tr> <tr> <td>Lot 9</td><td>Assainissement</td></tr> <tr> <td>Lot 10</td><td>Nettoyage des réseaux aérauliques</td></tr> <tr> <td>Lot 11</td><td>Maintenance du matériel de plomberie</td></tr> <tr> <td>Lot 12</td><td>Maintenance CVC</td></tr> <tr> <td>Lot 15</td><td>Maintenance en hauteur / accès difficile</td></tr> <tr> <td>Lot 16</td><td>Maintenance des portes coupe-feu</td></tr> <tr> <td>Lot 17</td><td>Maintenance des menuiseries aluminium</td></tr> </table> | Lot 6 | Maintenance étanchéité toit terrasse | Lot 7 | Maintenance charpente couverture | Lot 9 | Assainissement | Lot 10 | Nettoyage des réseaux aérauliques | Lot 11 | Maintenance du matériel de plomberie | Lot 12 | Maintenance CVC | Lot 15 | Maintenance en hauteur / accès difficile | Lot 16 | Maintenance des portes coupe-feu | Lot 17 | Maintenance des menuiseries aluminium |
| Lot 6 | Maintenance étanchéité toit terrasse | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 7 | Maintenance charpente couverture | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 9 | Assainissement | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 10 | Nettoyage des réseaux aérauliques | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 11 | Maintenance du matériel de plomberie | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 12 | Maintenance CVC | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 15 | Maintenance en hauteur / accès difficile | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 16 | Maintenance des portes coupe-feu | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 17 | Maintenance des menuiseries aluminium | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques conformément à l'article R.2143-12 du Code de la commande publique, il doit justifier des capacités de ce ou ces derniers en apportant la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du présent marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

L'opérateur économique peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

L'opérateur économique n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

2.2.2 PIÈCES DE L'OFFRE

| Document | Descriptif |
|---|--|
| Le Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement (CCP/AE) | Le candidat doit obligatoirement remplir le CCP/AE rédigé par l'acheteur joint au dossier de consultation des entreprises. |
| Annexes financières | Les annexes financières devront être remises au format Excel ou équivalent. |
| Mémoire technique | <p>L'offre technique du candidat doit être établie et rédigée en répondant à l'ensemble des critères d'attribution énoncés au présent règlement de consultation, accompagnée des pièces requises.</p> <p>Le cadre de mémoire technique a pour objet de juger la qualité technique de l'offre de l'entreprise. Les renseignements indiqués dans ce mémoire technique explicatif doivent être seulement et strictement liés au marché objet de la présente consultation. Ils ne doivent pas être de simples énumérations de l'organisation des moyens généraux de l'entreprise.</p> <p>Afin de faciliter la lecture et la compréhension de son offre, il est demandé à chaque candidat de rédiger sa réponse technique en respectant strictement l'ordonnancement et les intitulés des sous critères figurant dans le règlement de consultation. Il est attendu du candidat à ce qu'il réponde clairement et exhaustivement à chaque sous-critère pour permettre d'apprécier au mieux son offre.</p> <p>Seules les réponses à ces points seront prises en compte pour les notations du critère « valeur technique ».</p> |

3 JUGEMENT DES PROPOSITIONS

3.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres des lots sont analysées et classées en fonction des critères suivants, pondérés comme suit :

Pour les lots comportant une part à prix forfaitaire et une part à prix unitaires :

| Critère | Complément |
|---|--|
| 1/ Critère Prix Pondération : 60% | <p>Le critère prix sera notée sur 100 points avec une pondération de 60% en fonction des sous-critères suivants :</p> <p>Sous-critère 1.1 : Prix sur la base du montant global et forfaitaire</p> <p>Le nombre de points attribué au candidat sera obtenu au moyen de la formule suivante, sur la base du montant global et forfaitaire de son offre :</p> $Note = \left(\frac{\text{Prix de la solution la moins élevée}^1}{\text{Prix proposé par le soumissionnaire}} \right) \times 100$ <p>¹ Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.</p> <p>Cette note sur 50 points sera ensuite pondérée à 60% pour obtenir la note finale pour le critère prix</p> |
| Sous-critère 1.2 : Prix sur la base du Détail | <p>Le nombre de points attribué au candidat sera obtenu au moyen de la formule suivante, sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) :</p> |

| | |
|---|--|
| Quantitatif Estimatif masqué (DQE) | $Note = \left(\frac{\text{Prix de la solution la moins élevée}^2}{\text{Prix proposé par le soumissionnaire}} \right) \times 100$ <p>¹ Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.</p> <p>Cette note sur 50 points sera ensuite pondérée à 40 % pour obtenir la note finale pour le critère prix.</p> <p>Le DQE ne sera pas transmis aux candidats. Le résultat tient compte des remises de fin d'année formulées par le candidat. A défaut, ce sont les RFA minimums qui seront prises en compte.</p> |
| 2/ Critère technique Pondération 40% | La valeur technique sera notée sur 100 points avec une pondération à 40% en fonction des sous-critères suivants : |
| Sous critère 2.1 40 points | Qualité de l'organisation mise en place pour répondre au besoin : apprécié au regard des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Qualité des procédures d'intervention permettant de respecter les délais contractuels, dans le cas général et dans un cas d'intervention en sous-section 4. ✚ Qualité de l'organisation de travail en heures ouvrées et non ouvrées (processus de déclenchement d'une intervention de maintenance, suivi de l'intervention...) ; ✚ Qualité de l'organisation du pilotage du contrat ; ✚ Organisation permettant de garantir la mise à jour de la GMAO à l'issue de chaque intervention ; ✚ Procédures et méthodologies de maintenances : (exemple de rapport d'intervention, planification des maintenances). |
| Sous-critère 2.2 40 points | Qualité des références et qualifications du personnel affecté à l'exécution du marché <ul style="list-style-type: none"> ✚ CV des équipes dédiées ; ✚ Références de l'entreprise soumissionnaire sur des marchés similaires ; ✚ L'organigramme prévisionnel du contrat ; ✚ Moyens humains et matériels mis à disposition pour le contrat. |
| Sous-critère 2.3 20 points | Qualité du matériel dont dispose le candidat pour répondre au besoin : apprécié au regard des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Qualité des matériels techniques & logistiques pour assurer l'exécution des prestations ✚ Qualité et quantité des pièces détachées et stockées par le soumissionnaire ; ✚ Qualité des délais de livraison minimum & maximum des pièces détachées et accessoires. |

Pour les lots comportant une part à prix unitaires uniquement :

| Critère | Complément |
|---------|------------|
| | |

| | |
|---|--|
| 1/ Critère Prix Pondération : 60% | Le critère prix sera notée sur 100 points avec une pondération de 60% en fonction des sous-critères suivants : |
| Prix sur la base du Détail Quantitatif Estimatif masqué (DQE) | <p>Le nombre de points attribué au candidat sera obtenu au moyen de la formule suivante, sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) :</p> $Note = \left(\frac{\text{Prix de la solution la moins élevée}^3}{\text{Prix proposé par le soumissionnaire}} \right) \times 100$ <p>¹ Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.</p> <p>Cette note sur 100 points sera ensuite pondérée à 60% pour obtenir la note finale pour le critère prix.</p> <p>Le DQE ne sera pas transmis aux candidats. Le résultat tient compte des remises de fin d'année formulées par le candidat. A défaut, ce sont les RFA minimums qui seront prises en compte.</p> |
| 2/ Critère technique Pondération 40% | La valeur technique sera notée sur 100 points avec une pondération à 40% en fonction des sous-critères suivants : |
| Sous critère 2.1 40 points | Qualité de l'organisation mise en place pour répondre au besoin : apprécié au regard des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Qualité des procédures d'intervention permettant de respecter les délais contractuels, dans le cas général et dans un cas d'intervention en sous-section 4. ⊕ Qualité de l'organisation de travail en heures ouvrées et non ouvrées (processus de déclenchement d'une intervention de maintenance, suivi de l'intervention...) ; ⊕ Qualité de l'organisation du pilotage du contrat ; ⊕ Organisation permettant de garantir la mise à jour de la GMAO à l'issue de chaque intervention ; ⊕ Procédures et méthodologies de maintenances : (exemple de rapport d'intervention, planification des maintenances). |
| Sous-critère 2.2 40 points | Qualité des références et qualifications du personnel affecté à l'exécution du marché <ul style="list-style-type: none"> ⊕ CV des équipes dédiées ; ⊕ Références de l'entreprise soumissionnaire sur des marchés similaires ; ⊕ L'organigramme prévisionnel du contrat ; ⊕ Moyens humains et matériels mis à disposition pour le contrat. |
| Sous-critère 2.3 20 points | Qualité du matériel dont dispose le candidat pour répondre au besoin : apprécié au regard des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Qualité des matériels techniques & logistiques pour assurer l'exécution des prestations ⊕ Qualité et quantité des pièces détachées et stockées par le soumissionnaire ; ⊕ Qualité des délais de livraison minimum & maximum des pièces détachées et accessoires. |

Pour le lot 16 uniquement ayant pour objet la maintenance des portes coupe-feu

| Critère | Complément |
|--|---|
| 1/ Critère Prix Pondération : 60% | Le critère prix sera notée sur 100 points avec une pondération de 60% en fonction des sous-critères suivants : |
| Sous-critère 1.1 : Prix sur la base du montant global et forfaitaire | <p>Le nombre de points attribué au candidat sera obtenu au moyen de la formule suivante, sur la base du montant global et forfaitaire de son offre :</p> $Note = \left(\frac{\text{Prix de la solution la moins élevée}^4}{\text{Prix proposé par le soumissionnaire}} \right) \times 100$ <p>¹ Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.</p> <p>Cette note sur 50 points sera ensuite pondérée à 60% pour obtenir la note finale pour le critère prix</p> |
| Sous-critère 1.2 : Prix sur la base du Détail Quantitatif Estimatatif masqué (DQE) | <p>Le nombre de points attribué au candidat sera obtenu au moyen de la formule suivante, sur la base du Détail Quantitatif Estimatatif (DQE) :</p> $Note = \left(\frac{\text{Prix de la solution la moins élevée}^5}{\text{Prix proposé par le soumissionnaire}} \right) \times 100$ <p>¹ Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.</p> <p>Cette note sur 50 points sera ensuite pondérée à 40 % pour obtenir la note finale pour le critère prix.</p> <p>Le DQE ne sera pas transmis aux candidats. Le résultat tient compte des remises de fin d'année formulées par le candidat. A défaut, ce sont les RFA minimums qui seront prises en compte.</p> |
| 2/ Critère technique Pondération 40% | La valeur technique sera notée sur 100 points avec une pondération à 40% en fonction des sous-critères suivants : |
| Sous critère 2.1 40 points | <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Qualité des procédures d'intervention permettant de respecter les délais contractuels, dans le cas général et dans un cas d'intervention en sous-section 4. ⊕ Qualité de l'organisation de travail en heures ouvrées et non ouvrées (processus de déclenchement d'une intervention de maintenance, suivi de l'intervention...) ; ⊕ Qualité de l'organisation du pilotage du contrat ; ⊕ Organisation permettant de garantir la mise à jour de la GMAO à l'issue de chaque intervention ; ⊕ Procédures et méthodologies de maintenances : (exemple de rapport d'intervention, planification des maintenances). |
| Sous-critère 2.2 50 points | <p>Qualité des références et qualifications du personnel affecté à l'exécution du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊕ CV des équipes dédiées ; ⊕ Références de l'entreprise soumissionnaire sur des marchés similaires ; ⊕ L'organigramme prévisionnel du contrat ; |

| | |
|-------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✚ Moyens humains et matériels mis à disposition pour le contrat. ✚ Certification APSAD I16/F146 prouvant que l'entreprise répond aux exigences de la règle R16 de l'APSAD et les contraintes liées à ses qualifications I16 (installation) et F16 (maintenance) de fermetures coupe-feu. |
| Sous-critère 2.3 10 points | <p>Qualité du matériel dont dispose le candidat pour répondre au besoin : apprécié au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Qualité des matériels techniques & logistiques pour assurer l'exécution des prestations ✚ Qualité et quantité des pièces détachées et stockées par le soumissionnaire ; ✚ Qualité des délais de livraison minimum & maximum des pièces détachées et accessoires. |

Pour le lot 17 uniquement ayant pour objet la maintenance des menuiseries aluminium

| Critère | Complément |
|--|---|
| 1/ Critère Prix Pondération : 60% | Le critère prix sera notée sur 100 points avec une pondération de 60% en fonction des sous-critères suivants : |
| Sous-critère 1.1 : Prix sur la base du montant global et forfaitaire | <p>Le nombre de points attribué au candidat sera obtenu au moyen de la formule suivante, sur la base du montant global et forfaitaire de son offre :</p> $Note = \left(\frac{\text{Prix de la solution la moins élevée}^6}{\text{Prix proposé par le soumissionnaire}} \right) \times 100$ <p>¹ Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.</p> <p>Cette note sur 50 points sera ensuite pondérée à 60% pour obtenir la note finale pour le critère prix</p> |
| Sous-critère 1.2 : Prix sur la base du Détail Quantitatif Estimatif masqué (DQE) | <p>Le nombre de points attribué au candidat sera obtenu au moyen de la formule suivante, sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) :</p> $Note = \left(\frac{\text{Prix de la solution la moins élevée}^7}{\text{Prix proposé par le soumissionnaire}} \right) \times 100$ <p>¹ Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.</p> <p>Cette note sur 50 points sera ensuite pondérée à 40 % pour obtenir la note finale pour le critère prix.</p> <p>Le DQE ne sera pas transmis aux candidats. Le résultat tient compte des remises de fin d'année formulées par le candidat. A défaut, ce sont les RFA minimums qui seront prises en compte.</p> |
| 2/ Critère technique Pondération 40% | La valeur technique sera notée sur 100 points avec une pondération à 40% en fonction des sous-critères suivants : |
| Sous critère 2.1 40 points | <ul style="list-style-type: none"> ✚ Qualité des procédures d'intervention permettant de respecter les délais contractuels, dans le cas général et dans un cas d'intervention en sous-section 4. |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✚ Qualité de l'organisation de travail en heures ouvrées et non ouvrées (processus de déclenchement d'une intervention de maintenance, suivi de l'intervention...) ; ✚ Qualité de l'organisation du pilotage du contrat ; ✚ Organisation permettant de garantir la mise à jour de la GMAO à l'issue de chaque intervention ; ✚ Procédures et méthodologies de maintenances : (exemple de rapport d'intervention, planification des maintenances). |
| Sous-critère 2.2 50 points | <p>Qualité des références et qualifications du personnel affecté à l'exécution du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ CV des équipes dédiées ; ✚ Références de l'entreprise soumissionnaire sur des marchés similaires ; ✚ L'organigramme prévisionnel du contrat ; ✚ Moyens humains et matériels mis à disposition pour le contrat ; ✚ Certification Qualité TECHNAL. |
| Sous-critère 2.3 10 points | <p>Qualité du matériel dont dispose le candidat pour répondre au besoin : apprécié au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Qualité des matériels techniques & logistiques pour assurer l'exécution des prestations ✚ Qualité et quantité des pièces détachées et stockées par le soumissionnaire ; ✚ Qualité des délais de livraison minimum & maximum des pièces détachées et accessoires. |

3.2 INFORMATION DES CANDIDATS NON RETENUS

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur proposition par mail, via la plate-forme de dématérialisation du CHU de Toulouse : Place, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

4 ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué à l'opérateur économique ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

En cas d'égalité entre les soumissionnaires à l'issue de l'analyse des offres, l'offre retenue sera celle du soumissionnaire ayant obtenue la meilleure note au critère le plus fortement pondéré.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

- Une attestation d'assurance couvrant les prestations objet du marché en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5 du code du travail) :
 - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) de moins de trois mois ou le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence

- de cas d'exclusion
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
 - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
 - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
- Dans le cas où il n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et n'est pas en mesure de produire un extrait K ou Kbis ou une carte d'identification justifiant de son inscription au RM, le candidat individuel ou le membre du groupement doit produire le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes et contributions ou cotisation sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique). Le soumissionnaire établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.
- Le cas échéant, le soumissionnaire produit les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.
- Le cas échéant, l'attestation « Sanctions Russie ».

Si le candidat retenu a présenté un ou des sous-traitants, il doit également joindre à ses propres certificats, les certificats de son ou ses sous-traitants.

5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 10 jours calendaires avant la date limite de réception des offres sauf week-end et jours fériés, une demande sur le profil acheteur.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard le 6 jours avant la DLRO, sauf week-end et jours fériés des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Afin de respecter l'égalité des candidats devant l'accès à l'information, toute demande de renseignement recevable formulée par un candidat, sous réserve que cette demande ne contienne pas d'informations qui relèveraient du secret commercial et industriel ou de la vie privée, ainsi que la réponse qui lui est transmise, l'est aussi auprès des autres candidats.

Remarque : il est rappelé aux candidats qu'en cas de retrait anonyme du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat n'aura pas accès aux différentes correspondances, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification du dossier de consultation en cours de marché. Ces correspondances seront adressées uniquement aux candidats identifiés.

La responsabilité du Pouvoir Adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse e-mail erronée ou n'a pas communiqué d'adresse électronique ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Il est précisé aux candidats que les réponses et précisions apportées par l'acheteur dans le cadre la consultation a une valeur contractuelle lorsqu'elles portent sur les pièces contractuelles telles qu'elles sont énoncées au CCAP.

5.1 VOIES DE RECOURS

Tribunal administratif de Toulouse.

68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse

Tél. : 05 62 73 57 57

Fax : 05 62 73 57 40

Courrier électronique (e-mail) : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

